

Directives de sélection pour le ski de fond

pour la participation aux OPA Games U18 et U16 2024 à Schilpario (ITA), les 24 et 25 février 2024

1. Nombre de participants/quotas

Conformément au règlement OPA, aucun nombre maximal de participants n'est défini.

Pour les OPA Games, Swiss-Ski sélectionnera au maximum quatre athlètes féminines et quatre athlètes masculins U18 (années de naissance 2006 et 2007) ainsi que six athlètes féminines et six athlètes U16 (années de naissance 2008 et 2009).

2. Sélections

2.1. Dispositions générales

La décision finale concernant la sélection relève du ressort exclusif de la Commission de sélection. Les sélections sont basées en priorité sur les résultats ; en complément, la courbe de forme de l'athlète et l'évaluation de l'entraîneur, ainsi que l'âge et l'état de santé de l'athlète sont pris en compte. Si la planification des compétitions devait être adaptée en cas de force majeure ou d'événements exceptionnels (par ex. Covid-19), la Commission de sélection se réserve le droit de procéder à des ajustements au niveau des critères de sélection.

2.2. Compétitions de sélection

Font partie des compétitions de sélection dans la catégorie U18 les épreuves de Coupe suisse ayant lieu du 2 décembre 2023 au 11 février 2024 ainsi que les JOJ (Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver).

Font partie des compétitions de sélection dans la catégorie U16 les épreuves de l'Helvetia Nordic Trophy ayant lieu entre 23 décembre 2023 et le 18 février 2024.

2.3. Critères de sélection

Légende

SC	Coupe suisse
JOJ	Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver
HNT	Helvetia Nordic Trophy

MAIN PARTNER



PREMIUM PARTNER

RAIFFEISEN

helvetia

BKW

GOLD PARTNER



MEDIA PARTNER

SRG SSR

EQUIPMENT PARTNER



U18

JOJ	1 x top 10
-----	------------

Les résultats des compétitions sont évalués et calculés avec des points FIS (sans majoration de course). Des places supplémentaires seront attribuées sur la base de cette liste.

U16

Les résultats des compétitions sont évalués et calculés avec des points Swiss-Ski et calculés. Des places supplémentaires seront attribuées sur la base de cette liste.

2.4. Commission de sélection

La décision de sélection est prise par la Commission de sélection, composée des personnes suivantes :

- ▷ Chef Ski de fond
- ▷ Chef de la relève Ski de fond
- ▷ Entraîneur en chef de la relève Ski de fond

Il n'existe aucune possibilité de recours.

2.5. Date de sélection

- ▷ Lundi 19 février 2024

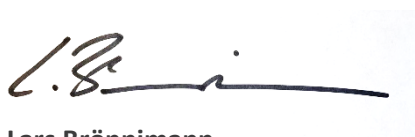
3. Publication des sélections

La décision finale relative aux sélections est communiquée comme suit :

- ▷ Interne à la Fédération (athlètes, staff, associations régionales) par le Chef de la relève Ski de fond
- ▷ À l'externe (médias) par le Responsable Communication.

Worblaufen, octobre 2023

Swiss-Ski



Lars Brönnimann
Chef Ski de fond



Edi Zihlmann
Chef de la relève Ski de fond